

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Cinq Juillet à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution du marché de travaux pour la création d'un bassin d'écrêtement en amont du quartier de la plaine.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Michel COLONNA, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, François-Joseph SCANAVINO à Ange LARI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021, approuvant le projet de création d'un bassin d'écrêtement en amont du quartier de la plaine et son plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, approuvant le projet de création d'un bassin d'écrêtement en amont du quartier de la plaine et son plan de financement n°2,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 18 mars 2024 pour les travaux de création d'un bassin d'écrêtement en amont du quartier de la plaine.

Après l'analyse de la candidature et de l'offre, la proposition suivante a été retenue :

| Candidat retenu | Montant de l'offre H.T |
|---|------------------------|
| SAS ROCH LEANDRI BTP – ZI Tralavettu- 20110 PROPRIANO | 528 738.50 € |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire, Après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux pour la création d'un bassin d'écrêtement en amont du quartier de la plaine.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024 à l'article 2313 de l'opération 221.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 08.07.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 09.07.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240705-2024-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024

Fait à PROPRIANO, le 05 juillet 2024

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

